LE CENTRE DES ARCHIVES HISTORIQUES DE L'ARCHIDIOCÈSE DE QUÉBEC

ASSURER LA TRANSMISSION DU PATRIMOINE HISTORIQUE

ÉGLISE CATHOLIQUE de QUÉBEC

CAMPAGNE2014
MAJEURE2019

L'ÉGLISE CATHOLIQUE DE QUÉBEC
DANS SA CAMPAGNE MAJEURE
2014-2019

Engagé dans sa mission d'évangélisation, la poursuite de ses activités pastorales et la sauvegarde de son patrimoine historique, le Diocèse de Québec a besoin d'un soutien financier supplémentaire. Cet appui permettra principalement de continuer à répondre aux enjeux de la mission d'évangélisation au sein de la postmodernité et de développer des projets novateurs. C'est pourquoi il lance, en 2014, une campagne majeure de financement qui vise à recueillir 15 millions de dollars sur une période de cinq ans.

CABINET DE CAMPAGNE

PRÉSIDENT D'HONNEUR

Gérald C. Lacroix
Cardinal
Archevêque de Québec

PRÉSIDENT

Michel Dallaire
Président et chef de la direction
Cominar

VICE-PRÉSIDENT

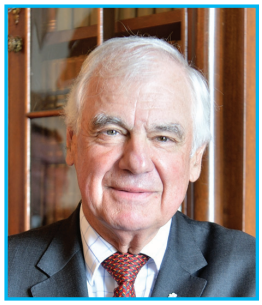

Marcel Dutil
Président
Groupe Canam

LA CAMPAGNE MAJEURE COMPORTE TROIS VOLETS

VOLET 2
ASSURER LA TRANSMISSION DE L'HÉRITAGE LÉGUÉ PAR TANT D'HOMMES ET DE FEMMES

Le Diocèse de Québec a retenu quelques projets prioritaires relatifs à la transmission de l'héritage, dont :

- Le soutien du Centre des archives historiques de l'Archidiocèse de Québec.

Plus spécifiquement :

- Soutenir le Centre des archives historiques de l'Archidiocèse de Québec afin qu'il devienne une référence en matière de gestion du patrimoine archivistique tout en améliorant son service de consultation.

LES ARCHIVES...
HIER

L'histoire de l'Église catholique de Québec est impressionnante : territoire de mission (1615), vicariat apostolique de la Nouvelle-France (1658), diocèse de Québec (1674), archidiocèse métropolitain (1844), siège primatial du Canada (1956).

Le diocèse de Québec est le plus ancien diocèse au nord du Mexique ; il a donné naissance à plus de 150 diocèses au Canada et aux États-Unis.

Le territoire confié à la juridiction du premier évêque, saint François de Laval, était à la mesure d'un continent. Dans une lettre d'octobre 1660 au pape Alexandre VII, Mgr de Laval écrit : « La Mission de la Nouvelle-France est baignée à l'est par l'océan, à l'ouest et au nord ses limites sont celles du continent; au sud, les pays voisins sont la Nouvelle-Hollande et la Nouvelle-Angleterre. » Ce diocèse, plus vaste que l'Europe, comprenait tout le territoire sur lequel la France avait des droits ou prétentions, c'est-à-dire toute l'Amérique du Nord y compris Terre-Neuve, à l'exception des colonies de la Nouvelle-Angleterre et du Mexique.

« Aucun évêque, le Pape excepté, n'a jamais eu un diocèse plus étendu » Pehr (Pierre) Kalm, Voyage en Amérique, 1749

Les Archives du diocèse de Québec sont les plus anciennes archives épiscopales au nord du Mexique.

Elles ont une histoire mouvementée : déménagées à une quinzaine de reprises au gré du déplacement de la résidence épiscopale et des aléas de l'histoire ; dispersées en divers endroits entre Québec et Montréal lors du bombardement de l'évêché en 1759 ; démantelées au profit des nouveaux diocèses issus de l'Église de Québec au cours des siècles ; victimes de conditions inadéquates de conservation à certaines époques et des exactions des rongeurs et des hommes !

En 1844, le diocèse est élevé au rang d'archidiocèse métropolitain : on construit l'actuel archevêché, assorti d'une annexe à trois étages pour la conservation de la bibliothèque et des archives épiscopales. Les archives y seront conservées pendant près de 120 ans, avant d'être relogées en 1969, 1978 puis en 2012.

Bulle d'Alexandre VII nommant François de Laval évêque de Pétrée et vicaire apostolique de la Nouvelle-France, 3 juin 1658

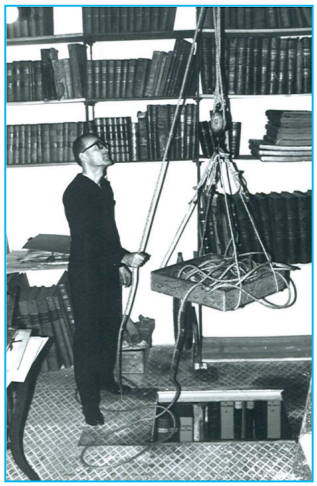

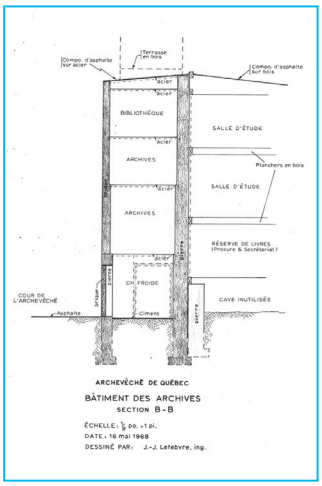

LES ARCHIVES...
AUJOURD'HUI

Le Pavillon Camille-Roy du Séminaire de Québec

Depuis juin 2012, le Centre des archives historiques de l'Archidiocèse de Québec est situé au rez-de-chaussée du Pavillon Camille-Roy du Séminaire de Québec.

Les principales archives conservées sont évidemment celles du diocèse de Québec (1674-), qui comptent plusieurs subdivisions :

- Archives officielles de l'évêque de Québec
- Archives de la curie diocésaine : statut canonique et civil du diocèse, territoire, armoires et sceaux, affaires canoniques relatives aux personnes, aux paroisses, aux institutions diocésaines, au culte, aux sacrements et à la liturgie, etc.
- Archives de l'administration : titres de propriété; gestion des immeubles; testaments et successions
- Archives des ressources humaines et pastorales
- Archives de la liturgie et de la pastorale
- Archives de l'officialité diocésaine, incluant les causes de béatification et de canonisation

Le cardinal Gérald C. Lacroix devant les archives des causes de béatification et de canonisation

Le Centre des archives conserve également près de 320 autres fonds et collections d'archives en lien avec l'histoire de l'Église catholique de Québec :

- Registres des missions anciennes et manuscrits en langues amérindiennes
- Archives de paroisses supprimées et de paroisses anciennes
- Archives des séminaires et collèges diocésains
- Archives d'événements : conciles provinciaux (1851-1886); concile plénier de Québec (1909); congrès eucharistique national (1938); concile Vatican II (1962-1965); visite du pape (1984); Congrès eucharistique international (2008), etc.
- Archives d'associations, de mouvements ecclésiaux et d'organismes internationaux, nationaux, provinciaux et diocésains
- Archives en lien avec les instituts de vie consacrée et sociétés de vie apostolique
- Archives privées de familles et d'individus : évêques, prêtres, religieux-ses ou laïques

Manuscrit de l'abbé Pierre Maillard, missionnaire auprès des amérindiens

On trouvera une présentation détaillée sur le site Internet du centre : www.ArchivesACRQ.org

LES ARCHIVES...
DEMAIN

Le patrimoine religieux n'échappe pas aux transformations qui frappent l'Église de Québec. Les archives ne parviennent pas toujours à trouver leur place dans ces nombreux bouleversements.

En s'appuyant sur les orientations de la Commission pontificale pour les biens culturels de l'Église dans sa lettre circulaire sur *La fonction pastorale des archives ecclésiastiques* (1997), le diocèse de Québec s'est doté d'un centre d'archives plus moderne pour répondre à ses besoins et à ceux des diverses composantes de l'Église de Québec. Les projets et les besoins sont nombreux :

- Personnel supplémentaire pour le classement et l'inventaire des documents
- Compléter l'aménagement du centre des archives historiques
- Consolider les systèmes informatiques, tant pour le personnel que pour les chercheurs
- Poursuivre le programme de protection et de mise en valeur des archives diocésaines
- Poursuivre et développer le programme d'acquisition en dépôt d'archives paroissiales pour en assurer la protection et favoriser l'accès
- Poursuivre la réflexion pour un partenariat entre les instituts de vie consacrée, les sociétés de vie apostolique et le Centre des archives historiques
- Espaces supplémentaires pour la conservation des archives paroissiales
- Accélérer la mise en valeur et la diffusion des archives par le biais de projets de recherche, de publications
- Développer les projets numérisation pour la sauvegarde des documents et en faciliter la consultation
- Développement du site Internet : www.ArchivesACRQ.org

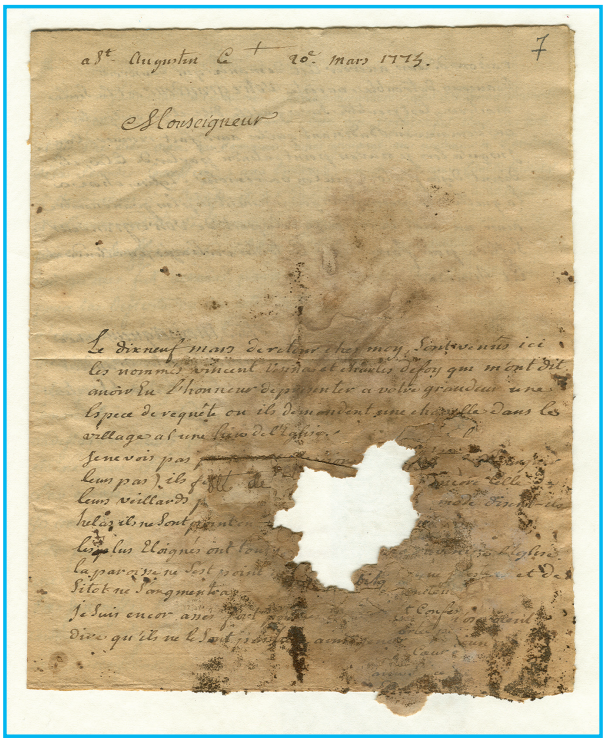

Un document de 1775 en très mauvais état

Les actes officiels et la correspondance des évêques de Québec depuis 1659

DES ORIENTATIONS
POUR L'ACTION

LA FONCTION PASTORALE DES ARCHIVES ECCLÉSIASTIQUES

LETTRE CIRCULAIRE DE LA COMMISSION PONTIFICALE POUR LES BIENS CULTURELS DE L'ÉGLISE

2 FÉVRIER 1997

Un document complexe où s'entrecroisent trois genres littéraires différents :

Un manuel d'archivistique
donnant des directives concrètes
pour la bonne gestion des fonds d'archives ;

Une exhortation
adressée aux évêques
et aux supérieurs d'institutions religieuses
pour les encourager à veiller
sur leurs archives ;

Une réflexion théologique
sur le rôle des archives ecclésiastiques
dans la mission et dans la tradition
chrétiennes.

Association des archivistes de l'Église de France,
Bulletin de l'AAEF, No 48
(printemps 1997) : 2

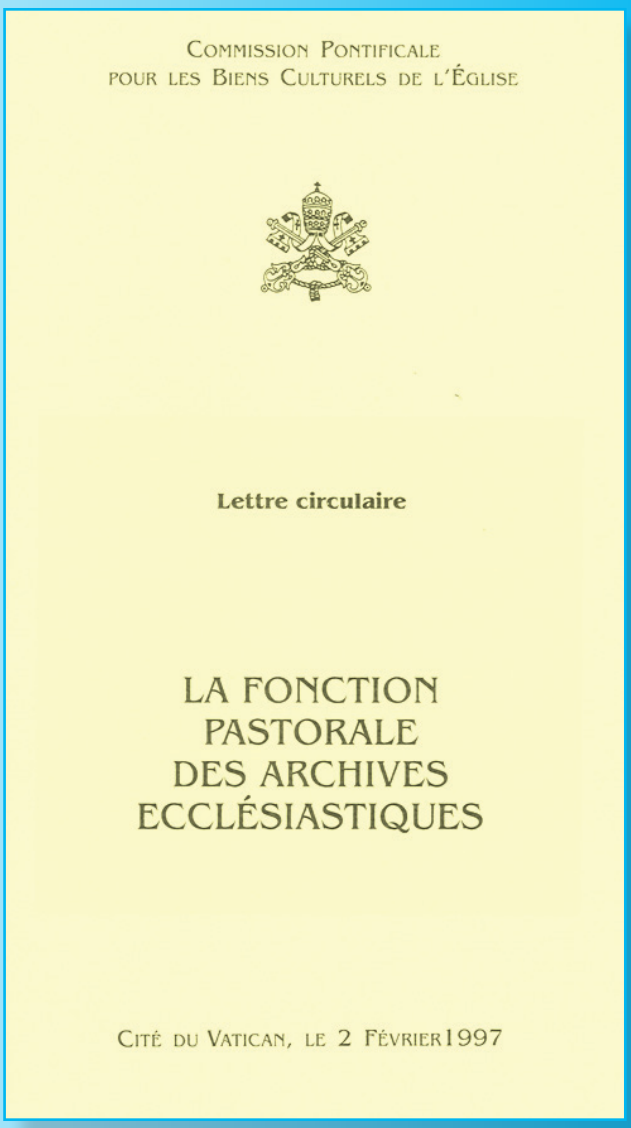
COMMISSION PONTIFICALE
POUR LES BIENS CULTURELS DE L'ÉGLISE

Lettre circulaire

LA FONCTION
PASTORALE
DES ARCHIVES
ECCLÉSIASTIQUES

CITÉ DU VATICAN, LE 2 FÉVRIER 1997

LES GRANDES LIGNES D'UN PROJET ORGANIQUE RELATIF AUX ARCHIVES

PREMIÈRE RECOMMANDATION

2.1. Renforcement ou institution des archives historiques diocésaines

Il convient de mettre (…) en relief la responsabilité primordiale de chacune des Églises particulières en ce qui concerne sa propre mémoire historique. Ainsi le Code de Droit Canonique impose-t-il expressément à l'évêque diocésain et par conséquent à ceux qui lui sont assimilés, aux termes du can. 381 § 2, de veiller avec un soin attentif à ce que soient aussi conservés les actes et les documents des archives des églises cathédrales, collégiales, paroissiales et des autres églises se trouvant sur son territoire. […] À cela s'ajoute le devoir pour l'évêque de veiller «encore à ce qu'il y ait dans le diocèse des archives historiques et qu'y soient conservés soigneusement et rangés systématiquement les documents ayant une valeur historique».

La correcte organisation des archives diocésaines peut servir d'exemple aux autres organismes et associations ecclésiastiques, présentes sur un même territoire. Elle peut aussi et surtout être donnée en modèle aux instituts de vie consacrée et aux sociétés de vie apostolique auprès desquels, dans beaucoup de cas, se trouvent d'abondants dépôts d'archives, afin qu'ils soient en mesure de pourvoir à l'institution ou au renforcement de leurs archives historiques selon les mêmes critères.

Des archives ecclésiastiques historiques peuvent éventuellement recevoir des fonds d'archives privées en provenance soit de fidèles particuliers soit de personnes juridiques et ecclésiastiques privées.

Lettre circulaire de la Commission pontificale pour les biens culturels de l'Église

ARCHIVES ECCLÉSIASTIQUES
ET NOUVELLE ÉVANGÉLISATION

Pour l'Église (…), les archives sont, en quelque sorte, le lieu de la mémoire des communautés chrétiennes et un facteur culturel au service de la NOUVELLE EVANGELISATION.

4. La mise en valeur du patrimoine documentaire pour la culture historique et pour la mission de l'église

La documentation contenue dans les archives constitue un patrimoine qui est conservé en vue de sa transmission et de son utilisation. Sa consultation permet la reconstitution historique d'une Église particulière déterminée et de la société qui lui est contemporaine. En ce sens, les documents de la mémoire constituent eux aussi un bien culturel vivant qui est proposé à la communauté ecclésiale et civile pour son instruction et son éducation, au fil des générations, et pour lequel une protection méticuleuse s'avère obligatoire.

4.1 Dimension universelle du patrimoine archivistique

Ceux qui en ont la responsabilité doivent faire en sorte que l'utilisation des archives ecclésiastiques puisse être facilitée non seulement à ceux qui y ont droit mais aussi au cercle plus large des savants et des spécialistes, à l'exclusion de tout préjugé idéologique et religieux, comme c'est l'usage dans la meilleure tradition ecclésiastique, étant sauves, bien entendu, les règles de protection, jugées opportunes, en conformité au droit universel et aux normes données par l'évêque diocésain. Ces perspectives d'ouverture désintéressée, d'accueil bienveillant et de service compétent doivent être dûment prises en considération pour que soit offerte à toute la collectivité la mémoire historique de l'Église.

4.5. Promotion de la recherche historique

Il est à souhaiter que l'Église se fasse vraiment promotrice de l'organisation des archives en soulignant leur importance culturelle, surtout là où n'existe pas encore une sensibilisation suffisante à leur sujet auprès des organismes civils. Il est donc opportun de coordonner entre elles toutes les archives ecclésiastiques qui existent au sein d'une Église particulière, qu'elles dépendent ou non de l'autorité de l'évêque diocésain. Ce patrimoine peut en fait devenir un point de référence et de rencontre, inspirateur d'initiatives culturelles et de recherches historiques, en collaboration avec les instituts spécialisés des universités ecclésiastiques, catholiques, libres ou d'État.

Le Christ ressuscité tenant les Saintes Écritures
premières archives du peuple de Dieu

Du fait qu'elles peuvent être le siège privilégié de rencontres et de congrès scientifiques sur les traditions religieuses et pastorales de la communauté chrétienne ainsi que d'expositions didactiques et documentaires, les archives sont appelées à jouer un rôle culturel de tout premier plan, non seulement à l'usage des spécialistes de la discipline mais aussi des étudiants et des jeunes suffisamment préparés.

Enfin, grâce à l'édition et à la publication de leurs fonds, accompagnées de collections d'études les concernant, ces austères tabernacles de la mémoire en arrivent à exprimer leur pleine vitalité et s'insèrent de la sorte à l'intérieur du processus créatif de la culture et de la MISSION PASTORALE DE L'ÉGLISE LOCALE.

Commission pontificale pour les biens culturels de l'Église,
La fonction pastorale des archives ecclésiastiques, 2 fév. 1997.
Documentation catholique, no 2163 : 610-620.